

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250)

Séance du : Mardi 26 Novembre

Convocation du : 22 Novembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Vingt Six Novembre à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, **sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.**

Étaient présents : Lilian GARAUD, Véronique HAYANI, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

Était absent : Elodie FABRE (*pouvoir donné à Véronique HAYANI*)

Jérôme CAMPOS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à son conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- **Clôture de la régie cantine**

Les membres du conseil autorisent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu du 29 Octobre 2024
- 2- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- 3- Présentation devis copieur mairie



Monsieur le maire soumet à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal de la séance du 29 Octobre 2024.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Délib 34/2024 : Clôture de la régie de cantine

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 Mai 2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte de création de la régie de cantine sur la commune de Vaudreuille ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE

Article 1^{er} : La régie de recettes de la cantine de Vaudreuille instituée auprès du service de Service de Gestion comptable de Revel est clôturée à compter du 31/12/2024.

Article 2 : En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

Article 3 : Le Maire de la commune et le comptable assignataire de Revel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Délib 35/2024 : Plan communal de sauvegarde

Le Maire présente aux membres de son conseil le projet construit par certains élus validé par le Lieutenant du Groupement Est et transmis au contrôle de légalité le 30 avril 2024. Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

VALIDE Le plan communal de sauvegarde

AUTORISE la diffusion du DICRIM (document d'information communal des risques majeurs) auprès des administrés

Délib 36/2024 : Présentation devis copieur mairie

Monsieur le maire explique que depuis 2020 nous avons résilié le contrat de maintenance qui nous liait avec COPY SUD. Le copieur ayant plus d'une dizaine d'années il faut prévoir un remplacement avant que des pannes ou des dysfonctionnements arrivent. Le maire présente à son conseil le devis de EQUASYS suivant :

Coût loyer trimestriel (21t) 190.05€ HT comprenant :

- La livraison, installation et connexion du nouveau copieur Kyocera Taskalfa 2554Ci
- La reprise de l'ancien appareil
- Les déplacements, main d'œuvre, consommables, pièces détachées et dépannage en 4 à 8heures ouvrées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

VALIDE le devis présenté

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Mot du Maire :

Parcelle ZE0072 : il sera demandé au locataire des lieux d'ôter la boîte aux lettres et d'enlever les sapinettes qui se trouvent sur le domaine public ainsi que les socles poubelles et de remettre en état le lieu.

Congrès des Maires : un retour sur ce déplacement à Paris. Le maire explique la présence de 12000 maires sur les 36000 en France. Des entreprises qui proposent divers matériels sont présents : camions bennes, balayeuses, équipements pour les collectivités, signalétiques, intéressants pour les séances d'interventions experts, visite du sénat ...

Site internet : il faut mettre à jour les photos du site et les tarifs cimetière et location salle des fêtes.

Mots des Adjointes :**Lilian GARAUD**

Chemin piétonnier : débat sur ce projet pour effectuer ce chemin du bon côté de la chaussée. Il est proposé par les élus de faire un sondage auprès des habitants du secteur.

Chauffage : propose de baisser, voir éteindre le chauffage dans les bâtiments publics (école, mairie et cantine) les weekends

Véronique HAYANI

Conseil d'école : les représentants des parents d'élèves souhaitent ne pas faire le projet de fresque. La proposition des mercredis paraît compliquée à mettre en place en raison des activités extra scolaires.

Les Amis de l'école : activités proposées pour 2025 de cirque et athlétisme.

Salariés cantine : un point a été fait sur l'obligation de respect de la part des élèves envers le personnel et vice versa.

Pain pour la cantine : on ajoute 1 baguette car 2 flûtes parfois juste certains jours.

Mots des élus**Corinne MORENO**

Bilan sur les campagnes de stérilisations : nous en sommes à la 5^{ème} campagne de stérilisation sur la commune, qui a permis de stabiliser la population des chats errants.

En 2020 : 10 chattes stérilisées 30 millions d'amis et 2 chatons adoptés.

En 2021 : 10 chatt(e)s stérilisés 30 millions d'amis + 9 chatt(e) adultes et 25 chatons adoptés.

En 2022 : 13 chats stérilisés 30 millions d'amis + 2 chattes adultes et 5 chatons placés.

En 2023 : 6 chats stérilisés (+1 décès) 30 millions d'amis + 17 chatt(e)s adultes abandonné(e)s (dont 10 lors d'un déménagement) et 6 chatons placés.

En 2024 : 5 chats stérilisés 30 millions d'amis et 1 minette de 8 ans en cours de placement dans une association (foetus nécrosés dans l'utérus) et 9 chatons adoptés et 4 en attente d'adoption, 6 ont été trouvés dans les poubelles de la digue et en biberonnage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Le Maire
Jean LAGOUTTE



la Secrétaire de séance
Véronique HAYANI